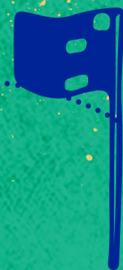


NIVEAUX D'ALERTE SANITAIRES

IMPLICATION POUR LE SOCCER

25 SEPTEMBRE 2020



**SOCCER
QUEBEC**

soccerquebec.org | @soccerquebec



Table

des matières

Mise en contexte.....	p. 3
Limite de participants	p. 4
Implication pour les matchs	p. 5
Spectateurs	p. 6
Règles en niveau d'alerte	p. 7
Protocoles.....	p.9

Mise en contexte

Afin de poursuivre notre combat contre la COVID-19 et d'offrir un service sécuritaire qui permet de respecter les consignes et mesures gouvernementales, vous trouverez dans ce document une mise à jour des directives reliées à la pratique du soccer. Ce document tient compte des plus récents développements et des plus récentes consignes gouvernementales qui ont été émises à Soccer Québec.

Veillez noter que plusieurs informations se trouvent déjà dans notre [plan de reprise des activités](#), notre [protocole de match](#) et notre [protocole concernant les déplacements](#). La page [ressources](#) de notre site web contient d'autres informations pertinentes.

Rappelons-nous que nous avons eu le privilège de pratiquer notre sport favori cet été et le succès de nos activités à venir dépendra en grande partie de notre comportement et du respect des consignes par tous les participants et intervenants!

À retenir :

- Il est permis de pratiquer le soccer et le futsal dans des centres intérieurs, gymnases et tout autre endroit clos qui favorise la pratique sécuritaire du soccer.
- Malgré toutes les directives et recommandations présentées dans le document, l'établissement ou le centre utilisé est le principal responsable des mesures sanitaires à implanter. Si les responsables des établissements demandent des mesures additionnelles, les clubs et les équipes se doivent de les respecter.
- Toutes les consignes sont évolutives. Nous mettrons à jour ce document autant que possible, mais nous vous recommandons d'être attentifs à l'évolution de la situation et aux annonces gouvernementales.
- Les sport-études et les activités parascolaires sont permis pour les zones verte, jaune et orange. Ainsi, deux groupes stables sont permis en plus du groupe-classe stable.

Le gestionnaire d'infrastructure a toujours le dernier mot concernant le nombre de participants par plateau. Ce nombre pourrait être plus petit que celui indiqué par Soccer Québec

Comme beaucoup de surfaces sont différentes selon leur superficie, voici un tableau permettant de vous donner un aperçu du nombre de participants permis par plateau sportif.

PLATEAUX	TERRAIN À 7	TERRAIN À 11	GYMNASE SIMPLE (476M ²)	GYMNASE DOUBLE (952M ²)	AUTRE
Nombre de personnes maximum (paliers vert et jaune)	50	Selon le nombre de plateaux disponibles*	25	50	Selon la superficie de la surface praticable, le nombre de personnes devrait être limité pour permettre une distanciation facile entre chaque participant et intervenant (environ 16 à 20 m ² par personne) et ce, en tout temps, tout en respectant le maximum de 50 personnes.

- À noter qu'un complexe sportif ou de loisir peut offrir des activités sur plusieurs plateaux à la fois, regroupant chacun un maximum de 50 participants, à la condition que les entrées et sorties soient distinctes et leurs accès bien contrôlés. Le gestionnaire de l'installation est en charge de veiller au respect des consignes de la santé publique en tout temps et en tout lieu. Les spectateurs ne sont pas pris en compte dans ces nombres (voir page 6).
- Les mesures ci-dessus pour les paliers vert et jaune s'appliquent aux activités intérieures. Le maximum de 250 par plateau, incluant les spectateurs, est toujours en vigueur.

PLATEAUX	TERRAIN À 7	TERRAIN À 11	GYMNASE SIMPLE (476M ²)	GYMNASE DOUBLE (952M ²)	AUTRE
Nombre de personnes maximum (palier orange)	25	Selon le nombre de plateaux disponibles*	25	25	Selon la superficie de la surface praticable, le nombre de personnes devrait être limité pour permettre une distanciation facile entre chaque participant et intervenant (environ 16 à 20 m ² par personne) et ce, en tout temps, tout en respectant le maximum de 25 personnes.

- À noter qu'un complexe sportif ou de loisir peut offrir des activités sur plusieurs plateaux à la fois, regroupant chacun un maximum de 25 participants, à la condition que les entrées et sorties soient distinctes et leurs accès bien contrôlés. Le gestionnaire de l'installation est en charge de veiller au respect des consignes de la santé publique en tout temps et en tout lieu. Les spectateurs ne sont pas pris en compte dans ces nombres (voir page 6).

*Le nombre de plateaux est déterminé par les gestionnaires d'infrastructures.

- Nous sommes en attente de consignes supplémentaires du gouvernement concernant le **palier rouge**.

Limite de participants

Implication pour les matchs

Lors d'une partie en sports collectifs, deux équipes peuvent être représentées par plateau sportif ou site sportif distinct en même temps, incluant le personnel d'encadrement. Le nombre de personnes présentes ne devrait idéalement pas dépasser 25 personnes. Le nombre maximal de participants requis pour qu'une partie puisse avoir lieu est édicté par la fédération sportive (dans le cas du soccer, cela est défini par le maximum permis sur la feuille de match). Il est souhaité que tous les efforts soient mis en oeuvre pour ne pas dépasser 25 personnes.



Les clubs en niveaux vert et jaune peuvent tenir des matchs à domicile et se déplacer pour des matchs à l'extérieur vers un autre club en niveau vert et jaune seulement. De plus, les activités peuvent se dérouler normalement tout en respectant les mesures et protocoles sanitaires établis pour la phase 5.



Aucun match hors-concours ne peut-être disputé d'une région sanitaire à l'autre. Par contre, jusqu'à nouvel ordre, les matchs de ligue prévus sont maintenus. Pour des matchs amicaux au sein d'une même région en zone orange, le club doit obtenir une autorisation de l'ARS en fournissant :

- Lieu, date et heure du match
- Catégorie et classe
- Éducateur et liste des participants

L'ARS doit maintenir un registre des matchs amicaux se déroulant sur son territoire.



Consignes du gouvernement à venir

Spectateurs

Spectateurs admis seulement si l'établissement l'autorise

- Le port du masque est obligatoire lors des déplacements à l'intérieur du centre.
- Les règles de distanciation physique doivent être respectées. Autrement, le port du masque est obligatoire.
- Pour les paliers **vert** et **jaune**, la limite est d'un accompagnateur/spectateur par participant, jusqu'à un maximum de 50. Les mesures en vigueur pour la distanciation physique de 2 mètres et le port du couvre-visage s'appliquent, c'est-à-dire qu'une fois assis, il est possible de le retirer.
- Pour le palier **orange**, la limite est d'un accompagnateur/spectateur par participant, jusqu'à un maximum de 25. Les mesures en vigueur pour la distanciation physique de 2 mètres et le port du couvre-visage

Le gestionnaire d'infrastructure a toujours le dernier mot concernant la présence de spectateurs.

Règles en niveau

d'alerte

Palier vert

- Mesures et protocoles sanitaires de la [phase 5 de retour au jeu](#).
- Questionnaire de participation administré à chaque participation.
- Lavage des mains et désinfection de l'équipement manipulé par les joueurs/joueuses.
- Affichage et sensibilisation sur les mesures sanitaires sur les lieux d'entraînement et de match.
- Respect du [protocole de match](#).
- Respect de toute autre mesure pouvant être ajoutée par le gouvernement ou Soccer Québec
- Aucun ratio spécifique établi par le gouvernement. Les clubs doivent respecter les ratios joueurs/entraîneur demandés par Soccer Québec en temps normal.

Palier jaune

- Réduire le nombre de contacts en créant le plus possible des groupes fermés pour toute la durée du programme (pas de mouvement de joueur).
- Renforcement des mesures de distanciation physique à l'extérieur du jeu.
- Utilisation de bulles sociales ou groupes fermés.
- Communication et sensibilisation importantes des mesures et protocoles sanitaires.
- Inspections pour vérifier le respect des mesures et consignes sanitaires envoyées aux clubs et éducateurs.
- Gestion accrue des accès et des zones d'achalandage.

Règles en niveau

d'alerte

Palier orange

- Les groupes d'entraînement sont stables.
- Les mesures sanitaires (lavage des mains, distanciation, circulation, etc.) doivent être renforcées.
- Distanciation physique appliquée en tout temps, sauf pour les contacts rapides et sporadiques reliés au jeu. Le maximum de personnes pouvant se rassembler en même temps par plateau d'activité ou site sportif distinct est de **25** (excluant les matchs, voir page 5), incluant les participants et le personnel d'encadrement.
- À noter qu'un complexe sportif ou de loisir peut offrir des activités sur plusieurs plateaux à la fois, regroupant chacun un maximum de **25 participants**, à la condition que les entrées et sorties soient distinctes et leurs accès bien contrôlés. **Le gestionnaire de l'installation (ville, complexe sportif, écoles, etc.) est en charge de veiller au respect des consignes de la santé publique en tout temps et en tout lieu.**
- Nous suggérons fortement de reporter les évaluations jusqu'à ce que la région revienne en alerte verte ou jaune. Si une activité d'évaluation devait avoir lieu, le club doit mettre en place un processus d'inscription rigoureux comprenant le formulaire de reconnaissance de risque, les informations du joueurs telles que son nom, numéro de téléphone, adresse, etc. pour tous les participants.
- Aucun joueur provenant d'un club d'une autre zone sanitaire ne peut prendre part à une activité, à l'exception des matchs de ligue.

Palier rouge

- Consignes du gouvernement à venir.

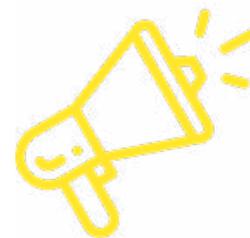
Protocole et règles sanitaires

Phase 5

(clubs)



UNE PERSONNE-RESSOURCE DANS LE CLUB EST IDENTIFIÉE POUR ASSURER UN LIEN AVEC SOCCER QUÉBEC



LES RÈGLES SONT COMMUNIQUÉES À TOUS LES INTERVENANTS



CONTACTEZ LA MUNICIPALITÉ ET L'ÉTABLISSEMENT POUR COORDONNER L'UTILISATION DES TERRAINS



LE CLUB GARDE UN RELEVÉ DES PRÉSENCES PAR GROUPE



LES RÈGLES D'HYGIÈNE SONT CLAIREMENT VISIBLES SUR LE SITE D'ACTIVITÉS



UNE STATION DE LAVAGE DE MAINS EST ACCESSIBLE À L'ENTRÉE DU TERRAIN (LAVAGE DE MAINS OBLIGATOIRE, LE DÉSINFECTANT EST AUSSI ACCEPTÉ)



LE MATÉRIEL, SI MANIPULÉ PAR LES JOUEURS, EST NETTOYÉ ENTRE CHAQUE ÉVÉNEMENT



LES SUPERVISEURS « HORACIO » SONT IDENTIFIÉS ET FORMÉS PAR LE CLUB



ACCÈS AUX VESTIAIRES NON RECOMMANDÉ, MAIS POSSIBLE SELON LES RÈGLES DE L'ÉTABLISSEMENT



COULOIRS (ZONES) DÉDIÉS À LA CIRCULATION DES PARTICIPANTS POUR CHAQUE TERRAIN



TROUSSE DE PREMIERS SOINS DISPONIBLE SUR LES LIEUX



LE CLUB A MIS EN PLACE UN PLAN D'ACTION D'URGENCE ADAPTÉ À LA SITUATION



SI LES JOUEURS/JOUEUSES AMÈNENT LEUR PROPRE BALLON, UNE PERSONNE DÉSIGNÉE PAR LE CLUB DOIT LES DÉSINFECTER AVANT D'ENTRER SUR LE TERRAIN

Protocole et

règles sanitaires

Phase 5

(participant.e.s)



SI VOUS AVEZ DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19, DEMEUREZ À LA MAISON!



ARRIVEZ EN AVANCE, DÉJÀ HABILÉ ET PRÊT À PARTICIPER AUX ACTIVITÉS



PRENEZ CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS ET MESURES D'HYGIÈNE OBLIGATOIRES



RÉPONDEZ AU QUESTIONNAIRE DE PARTICIPATION (VERBALEMENT, AVEC LE SUPERVISEUR « HORACIO »)



AUCUN PARTAGE DE MATÉRIEL PERSONNEL (SERVIETTE, BOUTEILLE, ETC.), EXCLUANT LES BALLONS



LIMITEZ LES CONTACTS AVEC VOTRE VISAGE



TOUSSEZ/ÉTERNUEZ DANS VOTRE COUDE



LES CONTACTS NON ESSENTIELS NE SONT PAS PERMIS (EXEMPLE, UNE POIGNÉE DE MAIN)



LAVEZ-VOUS LES MAINS TOUT DE SUITE APRÈS AVOIR TERMINÉ L'ÉVÈNEMENT



LAVEZ VOTRE ÉQUIPEMENT À VOTRE ARRIVÉE À LA MAISON



PRENEZ UNE DOUCHE À VOTRE ARRIVÉE À LA MAISON

Protocole et

règles sanitaires

Phase 5

(éducateurs.trices)

(Prenez aussi connaissance des **règles du participant** comme elles doivent être appliquées dans vos séances!)



SI VOUS AVEZ DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19, DEMEUREZ À LA MAISON!



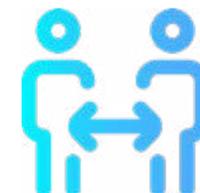
PRENEZ CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS ET MESURES D'HYGIÈNE OBLIGATOIRES



ASSUREZ-VOUS QUE LES PARTICIPANTS AIENT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE DE PARTICIPATION



EN TOUT TEMPS, RESPECTEZ LES INSTRUCTIONS DE VOTRE CLUB



RESPECTEZ CONSTAMMENT LES RÈGLES DE DISTANCIATION EN VIGUEUR AVEC LES AUTRES PARTICIPANTS



COMMUNIQUEZ RAPIDEMENT AVEC VOTRE CLUB SI VOUS NE POUVEZ ÊTRE PRÉSENTS À L'ÉVÉNEMENT



LAVEZ-VOUS LES MAINS TOUT DE SUITE APRÈS AVOIR TERMINÉ L'ÉVÉNEMENT



DÉSINFECTEZ VOTRE MATÉRIEL POUR LE PROCHAIN ÉVÉNEMENT, SEULEMENT S'IL A ÉTÉ MANIPULÉ PAR LES JOUEURS



PRENEZ UNE DOUCHE À VOTRE ARRIVÉE À LA MAISON

Protocole et règles sanitaires

Phase 5

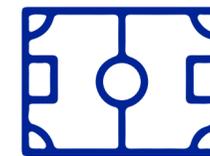
(parents)



SI VOTRE ENFANT PRÉSENTE DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19, GARDEZ-LE À LA MAISON!



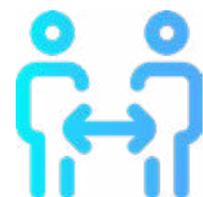
SI VOTRE ENFANT A ÉTÉ EN CONTACT AVEC QUELQU'UN QUI PRÉSENTE DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19, GARDEZ-LE À LA MAISON!



POUR PARTICIPER À UN ÉVÉNEMENT, VOTRE ENFANT DOIT ÊTRE INSCRIT AU CLUB



PRENDRE CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS ET MESURES D'HYGIÈNE OBLIGATOIRES ET EN INFORMER VOTRE ENFANT



RESPECTEZ CONSTAMMENT LES RÈGLES DE DISTANCIATION EN VIGUEUR AVEC LES AUTRES PARENTS



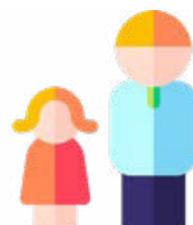
LIMITEZ LES CONTACTS AVEC VOTRE ENFANT AVANT QUE CELUI-CI AIT PRIS SA DOUCHE APRÈS L'ÉVÉNEMENT



DÉSINFECTEZ LE MATÉRIEL DE VOTRE ENFANT DÈS QUE POSSIBLE



SI LA QUANTITÉ DE PERSONNES DANS LES ESTRADES NE VOUS PERMET PAS DE RESPECTER LES CONSIGNES DE DISTANCIATION, INSTALLEZ-VOUS AUTOUR DU TERRAIN



RÉCUPÉREZ VOTRE ENFANT IMMÉDIATEMENT APRÈS L'ÉVÉNEMENT



LAVEZ L'ÉQUIPEMENT DE VOTRE ENFANT À VOTRE ARRIVÉE À LA MAISON



SI VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE DE RESPECTER LES CONSIGNES DE DISTANCIATION, PORTEZ UN COUVRE-VISAGE



VOTRE ENFANT DEVRAIT ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UN SEUL PARENT AFIN D'ÉVITER LES TROP GRANDS RASSEMBLEMENTS



DANS LE CAS DES ACTIVITÉS À L'INTÉRIEUR, IL EST POSSIBLE QUE L'ACCÈS AU CENTRE SOIT LIMITÉ POUR LES SPECTATEURS (SELON LES CONSIGNES DU CENTRE ET DU GOUVERNEMENT).

Protocole et

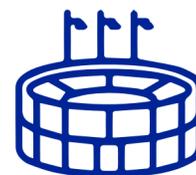
règles sanitaires

Phase 5

(ligues)



AUCUN PARTICIPANT PRÉSENTANT
DES SYMPTÔMES NE PEUT
PARTICIPER À LA COMPÉTITION



LE CLUB RECEVEUR A LA RESPONSABILITÉ
D'ASSURER L'APPLICATION DES MESURES
SANITAIRES EXIGÉES



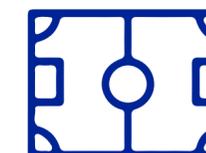
LES ARBITRES DOIVENT LIRE
ATTENTIVEMENT LES DIRECTIVES MISE
EN PLACE PAR LES LIGUES



UN SUPERVISEUR HORACIO EST
IDENTIFIÉ PAR LE CLUB RECEVEUR
POUR VEILLER AU RESPECT DES
MESURES SANITAIRES



UN MAXIMUM DE 2 MATCHS PAR
SEMAINE PAR ÉQUIPE PERMIS



L'ACCÈS AU TERRAIN SERA LIMITÉ
AUX JOUEURS, ÉDUCATEURS
ARBITRES ET PERSONNEL DE SOUTIEN

Protocole et

règles sanitaires

Phase 5

(matches)



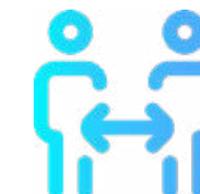
AUCUN PARTICIPANT PRÉSENTANT
DES SYMPTÔMES DE COVID-19 NE
POURRA PRENDRE PART AU MATCH



LES FEUILLES DE MATCH SONT
VALIDÉS PAR L'ARBITRE



TOUS LES PARTICIPANTS DOIVENT SE
LAVER LES MAINS À LEUR ARRIVÉE AU
TERRAIN ET APRÈS L'ÉCHAUFFEMENT



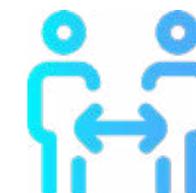
LA RÈGLE DE DISTANCIATION
DOIT ÊTRE RESPECTÉE PENDANT
L'AVANT-MATCH, SAUF PENDANT
L'ÉCHAUFFEMENT



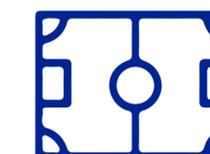
LES BALLONS DE MATCH DOIVENT
ÊTRE DÉSINFECTÉS AVANT LE
MATCH ET À LA MI-TEMPS



LES ARBITRES DOIVENT LIRE
ATTENTIVEMENT LES DIRECTIVES MISE
EN PLACE PAR LES LIGUES



LES PARENTS QUI RESTENT AU
MATCH DEVRONT RESPECTER LES
RÈGLES DE DISTANCIATION
EN VIGUEUR

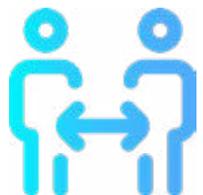


L'ACCÈS AU TERRAIN SERA LIMITÉ
AUX JOUEURS, ÉDUCATEURS
ARBITRES ET PERSONNEL DE SOUTIEN

Protocole et règles sanitaires

Phase 5

(matches - suite)



LES RÈGLES DE DISTANCIATION EN VIGUEUR DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES PAR LES PARTICIPANTS NE PRENANT PAS PART ACTIVEMENT AU MATCH (ENTRE AUTRES SUR LE BANC)



CHAQUE PARTICIPANT SE LAVER LES MAINS À LA MI-TEMPS



IL EST INTERDIT DE CRACHER SUR LE TERRAIN



LES CONFRONTATIONS PHYSIQUES (PAR EXEMPLE, APRÈS UNE FAUTE) NE SERONT PAS TOLÉRÉES



TOUS LES PARTICIPANTS DOIVENT SE LAVER LES MAINS APRÈS LE MATCH ET QUITTER IMMÉDIATEMENT LE TERRAIN



AUCUNE CÉLÉBRATION COLLECTIVE N'EST PERMISE



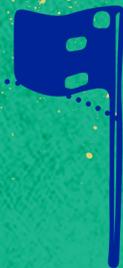
LES POIGNÉES DE MAINS SONT INTERDITES



LA FEUILLE DE MATCH EST REMPLIE PAR L'ARBITRE POUR PERMETTRE D'IDENTIFIER TOUTES LES PERSONNES PRÉSENTES À L'ÉVÉNEMENT



SOCCER QUEBEC



soccerquebec.org | [@soccerquebec](https://twitter.com/soccerquebec)

